

VILLE DE LENS
(PAS-DE-CALAIS)



Adresser la correspondance impersonnellement à
Monsieur le Maire
Député du Pas-de-Calais
Vice-Président de la Communauté de LENS-LIEVIN
62307 LENS CEDEX

☎ 03.21.69.86.86 - Télécopie 03.21.69.08.22

PILOTAGE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES CONTENTIEUX

VB

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

=====
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2010 A 17 H 30
=====

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Guy DELCOURT, Député-Maire, et sur convocation en date du 12 novembre 2010.

Etaient présents : MM. DELCOURT, ROBERT, HANON, Mme KARAMUCKI, MM. DECOURCELLES, DAUBRESSE, Mme CORRE, M. LAVILLE, Mmes Danièle LEFEBVRE, BOURDON, FLAMENT, M. CECAK, Mme AIT CHIKHEBBIH (arrivée à 17 H 40 – pouvoir à Mme D. LEFEBVRE jusqu'à son arrivée), M. MARONI (arrivé à 17 H 55 – pouvoir à Mme CHOCHOI jusqu'à son arrivée), Mmes CHOCHOI, DAUTHIEU, M. PLAYEZ, Mme MAZEREUW, MM. DHEDIN, POSMYK, Mmes REMILI, BOIS, MM. RAYTER, CAVACO, Mlle TIMME, MM. BOURSIER, DEPREZ, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mlle WOITTEZ, Mme VAN WYNENDAELE, Mme Marie-Anne LEFEBVRE.

Etaient excusés : M. DELSERT ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme LEDENT ayant donné pouvoir à M. DHEDIN, M. DUCARIN ayant donné pouvoir à M. RAYTER, Mme BOLI ayant donné pouvoir à M. CAVACO, Mme GAUTHY ayant donné pouvoir à M. BOURSIER, M. MISMACQUE ayant donné pouvoir à Mme VAN WYNENDAELE, M. REAL ayant donné pouvoir à M. DAUBRESSE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Danièle LEFEBVRE, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Appel des membres par Monsieur DRAB, directeur territorial.

ORDRE DU JOUR

(question unique)

CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DENOMME « MUSEE DU LOUVRE-LENS »

En séance du conseil municipal du 22 octobre 2010, les élus lensois ont adopté les projets de statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle dénommé "Musée du Louvre-Lens".

Or, il s'avère que les collectivités territoriales qui vont participer au financement annuel de cet établissement ont complété l'article 20 du projet de statuts par un alinéa ainsi rédigé "Cette charge tiendra notamment compte des disponibilités financières de ces collectivités et de l'évolution législative liée à l'organisation territoriale."

La création de l'E.P.C.C. par le Préfet de Région ou du Département siège de l'Etablissement, ne pouvant intervenir qu'à la demande de l'ensemble des collectivités territoriales ou des groupements intéressés, exprimée par des délibérations concordantes de leurs conseils ou de leurs organes délibérants, en application des dispositions de l'article L. 1431-2 du C.G.C.T., dès lors, il y a lieu de

- délibérer à nouveau
- et d'approuver le projet de statuts soumis ce jour, en complétant l'article 20 "financement et recettes" par un alinéa ainsi rédigé :

"Cette charge tiendra notamment compte des disponibilités financières de ces collectivités et de l'évolution législative liée à l'organisation territoriale."

⇒ Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.

Pour :..... 35

Contre : 4

(M. MISMACQUE, Mme VINCENT, M. HUMEZ, Mme VANWYNENDAELE)

Abstentions : 0

La séance est levée à 17 heures 55.